

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
6 avril 2023**

Convocation :
31 mars 2023

Publiée le :
31 mars 2023

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 10
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-trois, le six avril à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :
- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	M. Jérôme Renou	Mme Laurence Dunand
Mme Linda Goisbault	M. Anthony Bolival	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	Mme Claire Pasquier	M. Dimitri Bessière
M. Guénolé Legagneux		

Absents excusés :

Mme Anaïs Rousseau, donne pouvoir à Mme Lucie Pousset
Mme Élisabeth Giordano, donne pouvoir à M. Dimitri Bessière
M. Cédric Dufourd, donne pouvoir M. Anthony Bolival
Mme Marie-Line Le Pallec

Secrétaire de séance : Mme Claire Pasquier

1. Taxe d'habitation logements vacants

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts ;

Vu les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance ;

Vu qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité ;

Considérant le manque de locaux à louer ou à vendre sur le territoire, au regard de la demande exprimée ;

Considérant les possibilités restreintes de construction, en l'absence de document d'urbanisme et, en tout état de cause, au regard de la politique nationale de limitation et densification de l'urbanisation ;

Considérant la démarche municipale de lutte contre les biens abandonnés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale,
- Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
6 avril 2023**

Convocation :
31 mars 2023

Publiée le :
31 mars 2023

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 10
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-trois, le six avril à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :
- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	M. Jérôme Renou	Mme Laurence Dunand
Mme Linda Goisbault	M. Anthony Bolival	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	Mme Claire Pasquier	M. Dimitri Bessière
M. Guénolé Legagneux		

Absents excusés :

Mme Anaïs Rousseau, donne pouvoir à Mme Lucie Pousset
Mme Élisabeth Giordano, donne pouvoir à M. Dimitri Bessière
M. Cédric Dufourd, donne pouvoir M. Anthony Bolival
Mme Marie-Line Le Pallec

Secrétaire de séance : Mme Claire Pasquier

2. Taux d'imposition directe locale 2023

Choisissant à la majorité de ne pas augmenter l'imposition en 2023, les taux antérieurs sont retenus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les taux d'imposition directe locale 2023 suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 35,20 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 48,11 %
- Taxe d'habitation : 19,77 %

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
6 avril 2023**

Convocation :
31 mars 2023

Publiée le :
31 mars 2023

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 10
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-trois, le six avril à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :
- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	M. Jérôme Renou	Mme Laurence Dunand
Mme Linda Goisbault	M. Anthony Bolival	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	Mme Claire Pasquier	M. Dimitri Bessière
M. Guénolé Legagneux		

Absents excusés :

Mme Anaïs Rousseau, donne pouvoir à Mme Lucie Pousset
Mme Élisabeth Giordano, donne pouvoir à M. Dimitri Bessière
M. Cédric Dufourd, donne pouvoir M. Anthony Bolival
Mme Marie-Line Le Pallec

Secrétaire de séance : Mme Claire Pasquier

3. Tarifs assainissement 2023

Le conseil municipal décide à l'unanimité des tarifs applicables à l'assainissement collectif suivants, pour la période du 01/07/2023 au 30/06/2024 :

- Abonnement annuel : 45 €.
- Redevance assainissement :
 - o 1,35 €/m³
- Participation pour le raccordement à l'assainissement collectif : au coût réel.
- Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif, 1^{re} visite de contrôle de raccordement : gratuit.

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
6 avril 2023**

Convocation :
31 mars 2023

Publiée le :
31 mars 2023

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 10
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-trois, le six avril à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :
- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	M. Jérôme Renou	Mme Laurence Dunand
Mme Linda Goisbault	M. Anthony Bolival	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	Mme Claire Pasquier	M. Dimitri Bessière
M. Guénolé Legagneux		

Absents excusés :

Mme Anaïs Rousseau, donne pouvoir à Mme Lucie Pousset
Mme Élisabeth Giordano, donne pouvoir à M. Dimitri Bessière
M. Cédric Dufourd, donne pouvoir M. Anthony Bolival
Mme Marie-Line Le Pallec

Secrétaire de séance : Mme Claire Pasquier

4. Choix de prestataire – travaux hangar

Considérant que le projet « hangar communal » ne sera pas réalisable en régie, tel que prévu initialement, au regard de la concomitance des projets et dossiers engagés ;

Considérant la nécessité d'exploiter un tel bâtiment dans les délais les plus courts ;

Vu les devis transmis par les prestataires « SARL Le choix du bois » et « SAS Tellier Suteau » pour la fourniture et pose du bardage du hangar communal, incluant l'habillage des ouvrants, les parties translucides et une extension (pour sas d'entrée et sanitaire) côté est ;

Considérant la différence de prix entre les 2 offres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Retient le prestataire suivant pour la réalisation du bardage du hangar communal : « SAS Tellier-Suteau » ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstention : 6**

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
6 avril 2023**

Convocation :
31 mars 2023

Publiée le :
31 mars 2023

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 10
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-trois, le six avril à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :
- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	M. Jérôme Renou	Mme Laurence Dunand
Mme Linda Goisbault	M. Anthony Bolival	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	Mme Claire Pasquier	M. Dimitri Bessière
M. Guénolé Legagneux		

Absents excusés :

Mme Anaïs Rousseau, donne pouvoir à Mme Lucie Pousset
Mme Élisabeth Giordano, donne pouvoir à M. Dimitri Bessière
M. Cédric Dufourd, donne pouvoir M. Anthony Bolival
Mme Marie-Line Le Pallec

Secrétaire de séance : Mme Claire Pasquier

5. Choix de prestataire – travaux de voirie

Considérant le plan quinquennal établi par le conseil municipal, visant l'entretien de la voirie classée et s'appuyant sur l'analyse effectuée en début de mandat par l'ATESART ;

Vu le chiffrage estimatif de l'ATESART ;

Vu le courrier d'excuses de HRC et les devis transmis par les prestataires suivants :

- « Entreprise Lochard Beaucé travaux publics »,
- « Pigeon TP Loire Anjou »,
- « Colas »,

Pour les travaux concernant :

- La route de Saint-Jean-d'Assé (portion du carrefour route de Saint-Chéron au carrefour route de Boisouge),
- L'impasse des Fontaines, incluant l'accès engins agricoles et le cheminement piétons vers l'impasse de la Groie.

Vu le phasage des travaux sur la route de Saint-Jean-d'Assé (reprofilage en 2023, enduit en 2024) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide la réalisation des travaux concernant la route de Saint-Jean-D'Assé et l'impasse des Fontaines ;
 - Retient le prestataire suivant pour leur réalisation : « Entreprise Lochard Beaucé travaux publics » ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
6 avril 2023**

Convocation :
31 mars 2023

Publiée le :
31 mars 2023

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 10
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-trois, le six avril à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :
- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	M. Jérôme Renou	Mme Laurence Dunand
Mme Linda Goisbault	M. Anthony Bolival	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	Mme Claire Pasquier	M. Dimitri Bessière
M. Guénolé Legagneux		

Absents excusés :

Mme Anaïs Rousseau, donne pouvoir à Mme Lucie Pousset
Mme Élisabeth Giordano, donne pouvoir à M. Dimitri Bessière
M. Cédric Dufourd, donne pouvoir M. Anthony Bolival
Mme Marie-Line Le Pallec

Secrétaire de séance : Mme Claire Pasquier

6. Carte d'achat collectivité

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement, auprès de fournisseurs référencés, les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics. C'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de doter la commune d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire la Solution Carte Achat pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} semestre 2023, selon les modalités suivantes :
 - La Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire met à la disposition de la commune de Mézières-sous-Lavardin les cartes d'achat des porteurs désignés. Le maire procèdera à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité. Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat de la commune est fixé à 4 000 euros pour une périodicité annuelle.
 - La Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la commune de Mézières-sous-Lavardin dans un délai de 48 à 72 heures.
 - Le conseil municipal sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire et ceux du fournisseur.

- La commune créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la Caisse d'Épargne.

La commune paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

- La cotisation annuelle par carte achat est fixée à 50 euros.
- L'abonnement annuel au Service E-CAP.fr est fixé à 150 euros.
- Une commission de 0,70 % sera due sur toute transaction sur son montant global.
- Les pénalités de retard sont fixées à taux BCE + 700 points de base.
- Frais de refabrication d'une Carte Achat Public : 10 euros.
- Frais de réédition du code secret d'une Carte Achat Public : 10 euros.
- Session de formation complémentaire : 400 euros par ½ journée (assujetti à la TVA).

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
6 avril 2023**

Convocation :
31 mars 2023

Publiée le :
31 mars 2023

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 10
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-trois, le six avril à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :
- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	M. Jérôme Renou	Mme Laurence Dunand
Mme Linda Goisbault	M. Anthony Bolival	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	Mme Claire Pasquier	M. Dimitri Bessière
M. Guénolé Legagneux		

Absents excusés :

Mme Anaïs Rousseau, donne pouvoir à Mme Lucie Pousset
Mme Élisabeth Giordano, donne pouvoir à M. Dimitri Bessière
M. Cédric Dufourd, donne pouvoir M. Anthony Bolival
Mme Marie-Line Le Pallec

Secrétaire de séance : Mme Claire Pasquier

7. Fin de convention avec le SI Longuève

Vu la délibération du 8 juin 2012, par laquelle le conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention avec le syndicat intercommunal de la Longuève, dont le siège social se trouve à la mairie de Mézières-sous-Lavardin.

Vu que cette convention prévoit la mise à disposition du SI, par la commune : du service informatique, de la fourniture d'imprimés et du téléphone ; que la contrepartie est une participation financière annuelle de 152 € ; que la convention dure tant que le siège social du SI se situe dans les locaux de la mairie.

Considérant que, depuis le réaménagement de la mairie, la secrétaire du SI de la Longuève n'est plus amenée à utiliser le « service informatique », ni l'imprimante, ni le téléphone,

Il est proposé de mettre un terme à cette convention, et ne pas demander de participation financière au SI de la Longuève pour son occupation des locaux de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de mettre fin à la convention qui lie la commune avec le SI de la Longuève ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
6 avril 2023**

Convocation :
31 mars 2023

Publiée le :
31 mars 2023

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 10
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-trois, le six avril à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :
- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	M. Jérôme Renou	Mme Laurence Dunand
Mme Linda Goisbault	M. Anthony Bolival	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	Mme Claire Pasquier	M. Dimitri Bessière
M. Guénolé Legagneux		

Absents excusés :

Mme Anaïs Rousseau, donne pouvoir à Mme Lucie Pousset
Mme Élisabeth Giordano, donne pouvoir à M. Dimitri Bessière
M. Cédric Dufourd, donne pouvoir M. Anthony Bolival
Mme Marie-Line Le Pallec

Secrétaire de séance : Mme Claire Pasquier

Liste des délibérations :

1. Taxe d'habitation logements vacants
2. Taux d'imposition directe locale 2023
3. Tarifs assainissement 2023
4. Choix de prestataire – travaux hangar
5. Choix de prestataire – travaux de voirie
6. Carte d'achat collectivité
7. Fin de convention avec le SI Longuève

Le maire, M. Killian Trucas

Le secrétaire de séance, Mme Claire Pasquier